

A4 - CONSERVATION DES EAUX

 Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages

AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

 Monuments historiques inscrits


 Périmètre de protection de 500m ou Périmètre de Protection Modifié

AC2 - PROTECTION DES SITES

 Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits

AS1 - CONSERVATION DES EAUX

 Périmètre de Protection Eloignée

 Périmètre de Protection Immédiate

 Périmètre de Protection Rapprochée

11bis - HYDROCARBURES

 Servitude relative au transport d'hydrocarbures

I4 - ELECTRICITE

 Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine


PT2 - PROTECTION RADIO-ELECTRIQUES

Les cotes NGF limitées pour les différents types d'obstacles n'apparaissent pas sur le plan

 Liaison hertzienne

 Télécommunication - protection contre les obstacles

PT3 - TELECOMMUNICATIONS


 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication

T5 - DEGAGEMENT DES AERODROMES CIVILS OU MILITAIRES

 Servitudes aéronautiques de dégagement

FONDS DE CARTE

 Limite de commune

 Bâtiment

 Bâtiment industriel

 Zone ayant un caractère administratif, culturel, sportif, industriel ou commercial


 Cimetière

 Espace végétal

RESEAU ROUTIER

 Autoroute

 Nationale

 Départementale

 Autre

HYDROGRAPHIE

 Cours d'eau ayant un régime permanent

 Etendue d'eau

 Réservoir d'eau